

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le dix neuf décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel LAITHIER, Maire.

Présents : Mesdames Jenny CHOPARD, Delphine DUBOZ, Blandine GAILLARD, Dominique GIRARDIER, Christelle LIDOINE, Virginie WETZEL,

Messieurs Gilles BERNARD, Thierry CLERC, Luc DECREUSE, Luc FOURQUET, Gabriel LAITHIER, Xavier LIDOINE, Pascal PERRIN.

Absents excusés : M. Michel BOHLY, Mme Colette PIGUET

Délégation de pouvoir : M. Michel BOHLY à Mme Virginie WETZEL

Un scrutin a eu lieu, **Mme Blandine GAILLARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans remarques.

M. le Président a déclaré la séance ouverte et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

1° Urbanisme

Demande de permis de construire présenté par Mme Anna PETERLÉ (construction de bâtiment agricole).

2° Analyse des propositions cabinets assurances ; décision poursuite ou rupture contrat en cours (Mme Dominique GIRARDIER).

3° Décision sur prolongement réseau adduction d'eau Le Faubourg.

4° Etude de la proposition réseau Ecran Mobile et décision.

5° Achat auto-laveuse.

6° Informations et communications diverses :

- Réforme rythmes scolaires,
- Demandes mise à disposition salle polyvalente Associations « les 3 Villages » et Tatamix.
- Compte rendu intervention DDT dans Communauté de Communes du Pays Loue-Lison.
- Cérémonie échange de vœux et repas des Aînés.
- Résultat collecte cancer.
- Demande rencontre des Elus par association « Collectif EMNE ».
- Compte rendu réunion affouage à Quingey (Gilles BERNARD).

Le Maire, dans un propos liminaire, adresse ses vifs remerciements aux Elus et à l'employé communal qui ont assuré les décorations de Noël dans le village.

Le Maire demande en début de séance l'ajout à l'ordre du jour de trois dossiers réputés urgent :

- demande de permis de construire présentée par M. Julien GODET et Mme Emilie VALFREY (maison jumelée),
- exercice du droit de préemption urbain portant sur un logement aménagé dans une construction implantée sur la parcelle cadastrée A n°461 et 652.
- transfert des certificats d'économies d'Énergie (demande du SYDED).

Les ajouts à l'ordre du jour de ces sujets sont acceptés à l'**unanimité**.

1° URBANISME

Le Conseil Municipal, en l'absence de projet sur ce bien immobilier, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption pour l'appartement situé dans une construction implantée section A n°461 et 652.

Le Maire émet un avis favorable aux demandes :

- de permis de construire présentée par Mme Anna PETERLÉ (construction de bâtiment agricole)
- de permis de construire de M. Julien GODET et Mme Emilie VALFREY (maison d'habitation jumelée).

Une subvention de 673 € a été accordée par le SYDED pour des travaux d'éclairage public dans le village. Cet établissement public demande à la commune le transfert de l'intégralité des certificats d'économies d'Énergie générés par l'opération susvisée. La décision sera prise après obtention des facteurs déterminants résultant d'une éventuelle cession.

2° ANALYSE DES PROPOSITIONS DES CABINETS D'ASSURANCES

Après une étude approfondie de deux propositions émanant de la SMACL et de GROUPAMA, présentée par Mme Dominique GIRARDIER, les Elus décident, à l'unanimité, de maintenir le contrat en cours avec GROUPAMA pour un coût annuel de 3 586, 00 € au lieu de 6 880 € auparavant sans modifications des garanties offertes.

3° DÉCISION SUR PROLONGEMENT RÉSEAU ADDUCTION D'EAU - LE FAUBOUG

Une réunion explicative a réuni le 30 novembre 2013, les riverains de la rue dite « Chemin des Moirots ». A l'issue d'une période de réflexion, trois riverains ont donné leur accord pour une participation financière alors que trois autres ont refusé.

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme Claude GAILLARD demandant aux Elus de trouver une autre solution pour résoudre ce problème.

Le Maire demande aux Elus de rechercher une solution acceptable par les parties ; le Maire s'entretiendra à nouveau avec les propriétaires qui n'acquiescent pas aux propositions faites.

4° ÉTUDE PROPOSITION RÉSEAU ÉCRAN MOBILE ET DÉCISION

Le Maire adressera un courrier à la Ligue de l'Enseignement pour préciser que les Elus ne valideront pas la proposition du réseau Ecran Mobile et prendra rendez-vous avec la Présidente locale de l'Association « Cinéma » Mme JOUHANS DEPLAGNE.

M. Gilles BERNARD communique que l'association « Cinéma » a sollicité une subvention auprès de la CCCQ ainsi que la CCPO et des communes environnantes. Les réponses ne sont pas toutes parvenues et la Communauté de Communes du Canton de Quingey annonce qu'elle réexaminera la décision prise de refus.

Les Elus manifestent leur volonté de maintenir cette activité culturelle.

5° ACHAT AUTO-LAVEUSE

L'achat d'une auto-laveuse pour la salle polyvalente est reporté en raison des souhaits de Mme Chantal CHARPY en charge de l'entretien.

Le Conseil Municipal répond à ses desiderata et les Elus, à l'unanimité, donnent leur accord pour l'achat d'un aspirateur, d'un chariot de ménage et d'accessoires pour le nettoyage des vitres pour un coût global de 529, 91 € TTC (devis SOPRONET).

6° INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Réforme rythmes scolaires

Le Maire informe les Elus d'un courrier cosigné par M. le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et par M. le Directeur académique des services de l'éducation nationale du Doubs relatif à la mise en œuvre des rythmes scolaires.

L'organisation de la semaine scolaire de classe (24 heures réparties sur neuf demi-journées) a été fixée par décret du 24 janvier 2013.

La mise en œuvre d'un projet éducatif territorial (PEDT) n'est pas obligatoire.

Il est rappelé que l'aide financière spécifique créée pour les 3 heures nouvelles induites par la réforme au titre des temps d'activités périscolaires (TAP) est réservée aux seules activités qui seront déclarées auprès des services de la DDCSPP.

Demandes mise à disposition salle polyvalente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la mise à disposition la salle polyvalente le 15 février 2014 à l'Association Judo-Club TATAMIX de Mérey sous Montrond et le 15 mars 2014 à l'Association « les 3 Villages » (Loto des Ecoles). Les conditions habituelles seront appliquées.

Compte rendu Intervention DDT Communauté de Communes du Pays Loue-Lison

Le Maire invite les Elus à prendre connaissance du texte qui traite de l'élaboration à terme d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Il précise à ce sujet que le texte légal, base juridique indispensable (loi ALUR) n'est pas encore voté par le Parlement, que la Communauté de Communes ne détient pas encore la compétence urbanisme et que la mise en œuvre d'un tel document exigera au moins 5 ou 6 ans d'études et de concertations.

Résultat Collecte cancer

Le Comité de la Ligue contre le cancer remercie les donateurs et bénévoles de Montrond le Château pour leur dévouement exemplaire. La collecte s'élève à 2 149, 00 €. Les Elus s'associent aux marques de gratitude manifestées.

Demande rencontre Elus par l'association « Collectif EMNE »

Les représentants de la Commune à la CCCQ développent les explications données par cette association lors de la séance du 17/12/2013. Après réflexions, les Elus ne retiennent pas, pour l'heure, la proposition d'organisation d'une réunion publique dans le village ou d'un exposé lors d'une réunion du conseil municipal.

Compte rendu réunion affouage à Quingey par Gilles BERNARD

M. Gille BERNARD membre de la « Commission Bois » a participé à une réunion à Quingey initiée par l'ONF sur l'évolution de la réglementation en matière d'affouages.

La Commission ayant omis de faire signer le règlement lors du tirage au sort, ce document sera distribué à chaque affouagiste qui devra le rapporter en Mairie, signé, avec attestation d'assurance « élargie à l'affouage ».

M. Gilles BERNARD fait aussi remarquer que, à compter de l'an prochain l'affouagiste devra s'acquitter d'une taxe d'affouage à payer à la distribution ou lors du tirage au sort du lot.

Une délibération est prise, à l'unanimité, pour nommer trois garants : Pascal PERRIN, Gilles BERNARD, Thierry CLERC.

*Le Maire donne connaissance d'un courrier de M. Jean-Claude OUGIER en réponse à une lettre du Maire.

*Un rappel sera opéré auprès des utilisateurs de la salle polyvalente et les locaux scolaires afin de les inviter à réduire le chauffage après occupation. En effet, il paraît impérieux que chacun en ce qui le concerne se pénètre des économies d'énergies.

Communications diverses

Le Maire apporte réponses à quatre questions posées :

- 1) La réhabilitation de la barrière de la cour des écoles incombe à la Commune.
- 2) Le système d'éclairage de la cour de l'école et du garage attenant a été remis en état (changement des ampoules par l'employé communal le 16/12/2013 dès information du Maire).
- 3) L'utilisation de l'Eglise obéit aux prescriptions de la Loi Aristide BRIAND du 09/12/1905 dite « séparation de l'Eglise et de l'Etat ». Ce bâtiment est propriété de la Commune qui a charge des murs, du clôt et du couvert. Il est mis à disposition du curé appelé affectataire selon des règles particulières. De ce fait, l'autorisation d'utilisation ne relève pas du Maire, elle appartient au prêtre de l'Unité pastorale. Le Maire est consulté uniquement par déférence et en vertu de ses obligations de sécurité publique concernant les établissements recevant du public (ERP). La chorale Jubilate ne supporte pas financièrement le chauffage lors des concerts avec entrée libre qu'elle donne au bénéfice des habitants, l'un avant Noël, l'autre en période estivale en remerciements de la mise à disposition de la salle polyvalente pour les répétitions. La Commune assure le chauffage de l'Eglise depuis des lustres comme la majorité des Municipalités composant l'Unité Pastorale. Cette dépense se révèle faible eu égard à la rareté des offices religieux. Ce financement peut bien évidemment être reconsidéré.

- 4) Un système d'éclairage du parking de la Mairie, après extinction de l'éclairage public au bénéfice des utilisateurs de la salle polyvalente sera étudié notamment en ce qui concerne la réalisation technique.

Le Maire, en réponse à un problème de divagation de chiens, précise qu'il a traité de la question avec les propriétaires. Il adressera à nouveau un courrier compte tenu de l'absence de résultat ; il n'hésitera pas à signaler les faits à la Gendarmerie pour répression si cet état de fait perdure car il constitue à n'en pas douter un trouble à la quiétude et à la sécurité publiques.

La séance est levée à 23 h 45.

Prochaine réunion fixé le lundi 20 janvier 2014

Le Maire
Gabriel LAITHIER

Numéro de délibération	Objet
DCM n° 13.12.01	Droit de préemption urbain parcelles cadastrées section A n° 461 et 652.
DCM n° 13.12.02	Achat matériels entretien.
DCM n° 13.12.03	Nomination de « trois garants affouage ».

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
BERNARD Gilles		GIRARDIER Dominique	
BOHLY Michel	Absent excusé	LAITHIER Gabriel	
CHOPARD Jenny		LIDOINE Christelle	
CLERC Thierry		LIDOINE Xavier	
DECREUSE Luc		PERRIN Pascal	
DUBOZ Delphine		PIGUET Colette	Absente excusée
FOURQUET Luc		WETZEL Virginie	
GAILLARD Blandir			